AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1658
FR0000074122-FS0943

10 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SII

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 octobre 2018, la société FMR LLC[1] (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 octobre 2018, indirectement par l'intermédiaire de la société FMR Co., Inc. qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société SII (Société pour l'Informatique Industrielle) et détenir indirectement 2 199 000 actions SII représentant autant de droits de vote, soit 11,00% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société SII.

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 000 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.